L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 2 JUILLET.

FEUILLETON.

L'AMIE DU ROI.

ROMAN HISTORIQUE

Par Armand LAPOINTE.

IX

—C'est un de ces aventuriers comme il y en a beaucoup en ce moment à Stockholm.

—J'aime mieux cela, car en lisant l'histoire j'en ai retiré ce fruit que c'était toujours les honnêtes gens qui, par les scélérates de leur conscience perdaient la cause à laquelle ils étaient attachés. Un coquin n'est jamais dangereux, messieurs, tant qu'on le paie bien.

—Alors, nous le paierons bien, monseigneur, dit le conseiller.

—C'est votre affaire, mon cher Erick, puisque vous avez les clefs des coffres de madame la reine.

Le chevalier prit la parole et demanda au prince s'il lui plaisait entendre de suite l'homme qui attendait.

—Faites-le venir, répondit Charles-Philippe.

—Un instant, dit le conseiller qui voulait prendre ses précautions, je demande à m'écouter sous le masque afin de n'être pas reconnu de lui; on me sait le serviteur dévoué de la reine-mère, et je ne veux pas la compromettre en rien personne.

Et il cacha ses traits sous un masque de velours.

—Qu'il ne cache pas non plus, ajouta la comtesse en remettant un autre masque à Charles-Philippe, que le frère du roi l'écoute; ces gens-là prennent de l'importance en raison de la position de ceux qui achètent leurs services.

—Vous le voulez, comtesse? fit le prince en prenant le masque de velours.

—Oui, monseigneur.

—Et vous?

—Oh! moi, dit la comtesse en souriant, j'ai l'audace de mon dévouement.

—Vous êtes adorable!

—Ce qui n'est point, hélas! synonyme d'adorée! dit la comtesse à l'oreille du prince.

—Oh! comtesse, répondit Charles-Philippe sur le même ton, point de méchante quereller.

Il se couvrit du masque, et l'on introduisit le personnage attendu.

Ce personnage, le lecteur l'a sans doute deviné, n'était autre que l'intéressant capitaine Waldo.

Il s'avança dans le salon d'un air fort assuré, salua d'abord la comtesse, puis le prince et enfin le conseiller, le chevalier Erick et les autres seigneurs.

Quand la plume de son feutre eut suffisamment balayé le tapis, il se campa légèrement sur la hanche droite, posa la main à la garde de son immense coutelas, dont la pointe se trouva, par de mouvement, menacer le plafond, et dit d'une voix convaincue, en se présentant lui-même.

—Le capitaine est à vos ordres, messeigneurs!

C'est la comtesse qui prit la parole.

—On t'a promis cent ducats d'or si tu parvenais à découvrir où va le roi toutes les nuits, et ce qui l'y attire.

Le capitaine Waldo salua de nouveau.

—C'est parfaitement exact, madame, dit-il.

La comtesse souleva une bourse qui était à côté d'elle sur la cheminée.

—Es-tu en mesure de gagner ton argent? Le voilà, parle! Sinon, adieu.

Waldo sonna avec beaucoup de complaisance et, passant de la hanche droite à la hanche gauche, répondit:

—Si j'étais un officier moins consciencieux, madame, je pourrais vous faire accroire que vous faites un marché du temps fort précieux que vous me paierez plus cher que si je vous le faisais gagner; mais chacun possède une honnêteté relative propre à son état et à son tempérament.

Il regarda d'une façon narquoise autour de lui.

—La mienne, reprit-il, consiste à ne pas vous tromper ou à ne pas vous faire attendre, ce qui est tout un.

—Parle donc, alors! répliqua vivement la comtesse.

—Depuis huit jours, madame, le roi fait l'amour à la mode espagnole, en guettant sous les fenêtres du grand sénéchal l'apparition de belle qu'il aime, la comtesse Hilé de Brahé.

Charles-Philippe se trahit par un geste de colère qu'échappa point au capitaine Waldo.

—Hier, continua celui-ci le roi s'est enhardi jusqu'à donner à son amie une sérénade dont seul il a fait les frais: aujourd'hui le roi corrompt la suivante de la belle Hilé de Brahé pour qu'elle remette un cachette à sa maîtresse un billet doux. Demain, sans doute.....

Il s'arrêta.

—Parlez! fit le prince dont la voix était frémissante.

—Demain, sans doute, reprit Waldo, la même suivante ouvrira discrètement au roi quelque porte mystérieuse de l'hôtel de Brahé. Gustave-Adolphe fait des progrès, messeigneurs!

—Toujours sur mon chemin! murmura le prince en se mordant les lèvres de colère. Ah! Gustave-Adolphe, tant pis pour toi!

—Tu es un habile homme, dit la comtesse, mais qui nous répond de l'exactitude de tes affirmations?

—Ma parole, d'abord! dit effrontément Waldo.

—C'est quelque chose, fit le chevalier, mais cela ne nous suffit pas.

—Vous m'avez interrompu trop tôt, monsieur le chevalier, répliqua l'aventurier d'un ton goguenard, car j'allais ajouter mon intérêt ensuite. Si l'une ne vous suffit pas, l'autre doit vous être une sûreté de ma fidélité. Au surplus, s'il vous reste un doute, il est un moyen de le lever tout de suite: que l'un de ces messieurs me suive jusqu'à la place des Nobles, et je me charge de lui montrer le roi soupirant sous les fenêtres de sa belle.

—Cette épreuve est inutile, dit le prince; ton intérêt me suffit et je crois à ta parole.

Le capitaine Waldo salua humblement frisa sa moustache et répondit:

—Je remercie Votre Altesse de la confiance qu'elle daigne m'accorder.

—Votre Altesse! s'écria la comtesse Paula en voyant de la perspicacité du capitaine, tu te trompes!

—Absolument comme il vous plaira, madame la comtesse, répliqua l'aventurier.

Et secouant sa poche d'un air piteux, il ajouta:

—Je ne suis pas en position d'avoir une opinion qui ne soit propre, je me range donc volontiers à celle de madame la comtesse Paula.

Le prince se voyant reconnu malgré son masque l'ôta vivement. Il lui avait suffi d'une seconde de réflexion pour être convaincu qu'avec un adroit coquin comme Waldo il ne fallait pas jouer au fin.

—Combien peux-tu réunir d'hommes de ta valeur? lui demanda-t-il.

—Pas un, monseigneur, dit Waldo avec une noble assurance, car je ne sais personne qui me vaille. Mais si Votre Altesse veut se contenter de ____ compagnons, dont je répond, je puis en réunir une compagnie.

—Une compagnie! peste! Serons-nous seulement assez riches pour la payer? observa le chevalier Erick.

Le capitaine Waldo eut un sourire très-fin: il se retourna vers le conseiller qui comme l'on sait, était masqué, s'inclina et dit:

—Pour peu que votre noble père, monsieur le conseiller, veuille bien s'en mêler, la chose sera facile.

Le conseiller fit un reste de mauvaise humeur.

—Assez de mots! reprit à son tour la comtesse Paula. Que sais-tu pour qu'on puisse t'apprendre ce que tu ne sais pas et que tu fasses ces conditions?

—Je ne sais rien, madame, si ce n'est que monsieur le conseiller veille sur des coffres qui regorgent d'or et que le roi fait la cour à Mme Hilé de Brahé. Je ne connais que ces deux choses: l'une que je vends, l'autre qui peut servir à me payer.

—Mais, dit la comtesse en baissant la voix comme si elle craignait d'être entendue par quelque valet aux écoutes, si le prince avait besoin de partir pour la Moscovie, s'il fallait accompagner ou défendre Son Altesse en toute occasion et contre tout le monde, serais-tu prêt?

—Cela dépendrait des moyens d'exécution qu'on mettrait à ma disposition.

—Je puis te faire nommer chef d'une compagnie, dit le prince.

—Oh! monseigneur, les honneurs, les grades et non, mais les traitements depuis longtemps. Je les prends tout seul quand ils me sont nécessaires et je les quitte lorsqu'ils me gênent. Gardez donc ces honneurs pour ceux qui en sont avides. Le capitaine Waldo vise au solide; vous m'achetez moi et mes hommes; nous sommes à vous, corps et âme, tant que dure la paie. Si vos entreprises tournent à mal, votre protection me gênerait, tandis que, à moi tout seul, je ne tirerai parfaitement d'affaire avec l'aide.....

—De Dieu, peut-être? fit le chevalier Erick en riant. Je doute qu'il ait l'humeur à vous entendre.

—Avec l'aide du diable, s'il vous plaît, monsieur le chevalier, s'écria Waldo; nous sommes de vieilles connaissances, lui et moi, et c'est un camarade qui m'a toujours assez bien servi pour que j'aie quelque souvenirs de ses bons offices.

Et, se tournant vers le prince, le capitaine ajouta:

—Si vos projets tournent à bien, monseigneur, vous m'oublierez et vous aurez raison, l'ingratitude est une vertu princière. Voilà pourquoi je vous prie de remplir mon escarcelle et rien de plus.

—Je te paierai, dit le prince, fais toi-même ton prix.

—Cent ducats par homme et des gratifications lorsque Son Altesse sera satisfaite de ma petite service.

—Tu réponds de tes hommes? demanda la comtesse.

—Sur ma tête.

—Ils obéiront servilement et sans réflexions aux ordres donnés?

—Ah! madame, quelle singulière idée vous faites-vous donc du capitaine Waldo et de ses compagnons!

Pendant ce dialogue le conseiller Erick s'était approché de Charles-Philippe et lui avait dit à l'oreille:

—Y songes-tu, prince, cent ducats d'or par homme, et il va lever une compagnie! Où prendrons-nous tout cet argent?

Mais le prince n'écouta pas le vieux confident de la reine, s'adressant au capitaine Waldo, il lui dit:

—A partir de demain, tu recevras de M. le conseiller cent ducats par soldat enrôlé. C'est dit.

Le capitaine ne bougea pas.

—Que veux-tu encore?

Le capitaine désigna du doigt la bourse aux armes armoriées qui gisait sur la cheminée.

—Votre altesse oublie les arrhes, dit-il.

—Et toi, tu n'oublies rien, à ce que je vois. Tant mieux, ce me sera un gage de ta fidélité à me servir. Chevalier, donnez cette bourse au capitaine Waldo.

Le chevalier fit ce que lui commandait le prince.

La bourse disparut dans la vaste poche de l'aventurier.

Il salua et sortit avec cette assurance insolente qui était le fond de son caractère. La pointe de son terrible épée dépassait son feutre de plusieurs pieds; elle alla frapper le chambranle de la porte, et il fut contraint pour sortir de lui faire décrire un angle d'élévation infiniment moins aigu, ce qui parut le chagriner considérablement.

Lorsque les conspirateurs furent seuls, le prince prit la parole:

—Que pensez-vous de cela, messieurs, demanda-t-il?

—Il faut s'emparer du roi, dit l'un des assistants.

—Tu pensee, Halmberg, que la chose serait facile?

—Très facile.

—Sommes-nous forcés de reconnaître le roi, si nous le rencontrons la nuit, sans escorte, par les rues de Stokholm? demanda un autre personnage avec une intention qui n'échappa point au prince.

—Nous, oui! répliqua-t-il en souriant d'une façon étrange, les gens du capitaine Waldo, non! Voilà pourquoi nous ne pouvons sûr, sûr pour un enlèvement, soit pour autre chose, qu'après l'enrôlement de ces braves gens. Il faut hâter cette affaire, monsieur le conseiller.

—Cent ducats d'or par homme, dit celui-ci, ce sera bien difficile.

—Tant mieux! vous n'en aurez que plus de mérite.

Le conseiller tenait aux écus de la reine-mère comme s'ils eussent été à lui.

—C'est même impossible, monseigneur, répliqua-t-il.

—Ah! fit le prince d'un ton sérieux, ce serait fâcheux pour vous, monsieur le conseiller, car vous ne pourriez être, dans ce cas, mon ministre des finances. Et cependant j'avais jeté les yeux sur vous pour occuper ce poste.....en Moscovie.

—Prince!

—A demain, monsieur. Faites, s'il vous plaît, bon accueil au capitaine Waldo.

A ce moment, un domestique vint annoncer que la reine-mère se rendait chez son fils.

—Adieu, prince! fit la comtesse.

Elle souleva une tapisserie et disparut vivement.

Charles-Philippe se disposait à aller au devant de Christine, lorsque celle-ci se montra subitement sur le seuil du salon.

—Merci, ma mère, dit le prince, de l'intérêt que vous prenez à moi et à ma fortune. Votre présence ici m'en est une nouvelle preuve.

—Qu'avez-vous décidé, Charles? demanda la reine: toutes ces choses m'intéressent, et je suis anxieuse de vous voir au but.

—Je vais partir pour la Moscovie, madame. On me lève une compagnie pour me servir d'escorte.

—Je croyais qu'il y avait peu d'hommes en Suède en état de porter les armes qui ne fussent pas à la frontière.

—Si mon frère le dit, il se trompe, ma mère; les hommes ne manquent pas, pour moi du moins, et M. de Halzbourg, dont le régiment est en face des Moscovites, a gagné ce régiment à ma cause. Quand j'arriverai à la frontière, il se joindra à moi pour marcher plus avant. Quant aux officiers, plus heureux que le roi, j'en ne manque pas: j'ai Werdack, Christian, Modstrand; Weldeck et tous des messieurs que leur présence m'évite de vous nommer; enfin, ma mère, j'ai pour moi vos vœux et votre protection.

(*A continuer.*)

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis:

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur la quelle un port est payé non plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur l'ariv. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents.

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un des ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Et des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus de malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises délavées sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que toute taxe ait été payée.

remière classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les numéros de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes-on-des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite par des porteurs, n'est pas établi, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er. janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou par de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er. janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, il sera posé ensemble qu'il port et sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins non-passagers; les politées affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les épreuves, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers, acceptés les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 centième.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 3 cents chacun.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MAUHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Markesville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. BMONET, à Leonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WEIL, ROCHE, député Maître-de-Poste à Pilgoumines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DUBIO, Arnauditville.

F. PERRIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse Pointe.

F. F. BERREAU, à la Passe-Christiane.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).

R. RICUIPI, Houma (Terrebonne).

SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).

WM. RUDSON, à Jeannette, paroisse Ste-Marie.

EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à *l'Abeille* (édition quotidienne, $12 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, préalablement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le paiement des taxes:

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Hôtel de Ville, 12 février 1875.

(No. 2295—Série d'administration.)

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1873.

Il est ordonné que jusqu'au premier jour de juin 1875, le paiement des taxes de ville pourra se faire comme suit:

Les taxes de 1870 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip, y compris l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant, le reste en scrip.

Les taxes de 1873, cinquante cents par $100, comptant, le reste, $2,50 par $100 en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les jugements enregistrés, les certificats d'allocation, les mandats de taxes, l'argent de ville, les certificats de jurés, les certificats de coroner, les certificats d'excès de taxes, les réclamations auxquelles une ordonnance a pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement, avec droit de transfert.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les conditions de cette ordonnance ne seront prolongées au-delà de l'époque fixée; que toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier jour de juin 1875, seront payables comptant, exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 2225, série d'administration, adoptée le 21 avril 1874, et l'ordonnance No 2915, série d'administration, adoptée le 23 décembre 1874, sont, par les présentes, rappelées.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nile-Orléans, le 16 février 1875.

CHARLES J. LEDOS, Maire.

J. H. HARDY, Secrétaire.

VAPEURS

Pour l'été

Mandeville et la Nile-Orléans.
Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer fin marcheur,
CAMELIA,
capitaine Wm. Hanover,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour y prendre lumber; il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI à 8 heures du matin. Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.
Des excursions régulières auront lieu. Le stemer partira d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures. Le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.
Il ne sera positivement pas reçu de frêt après le départ du convoi qui précède celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.
Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
C. M. SORIA.
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.
14 mai—

Excursion régulière du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.
Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis,
CAMELIA,
Capitaine Hanover,
fera régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux localités ci-dessus:
Il partira de Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir, pour la ville.
Prix: $1, aller et retour.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
25 avril—3m Au 26 de la rue de l'Union.
Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par
E. FRAPART.

Vicksburg.
Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
T. P. LEWIS, capitaine,
Un bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Yazoo. Excursions de plaisir, comme à Vicksburg. Il fera jonction avec les bateaux traversant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Ainsi que la ligne Anchor qui fait des voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, 5 Tchoupitoulas.
Août—1an

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.
Pour Fort-de-Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière Rouge, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
NOUVEAU BARTABIER,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CRESSENT, 12 rue du Camp,
HITE & CARLIN, 5 rue Tchoupitoulas,
HUTTON & PHELPS, 108 rue Carondelet,
ADAMS & WORK, 1 Commercial Place.
24 déc—6m

OPELOUSAS!
Départ tous les mercredis à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
Le beau steamer
FLETA,
C. C. Pickett, capitaine,
J. Meyers et S. Dertes, commis.
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du frêt pour la Côte.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.
LOW & McPEACKE No 46 de la rue du Camp.
14 janv—

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.
Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Pinquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
CARRIE A. THOMAS,
Capitaine Allen Junot, Chas. A. Hruzik, commis, partira de la Nile-Orléans tous les MARDIS, à 10 heures A. M. et tous les SAMEDIS, à 3 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
12 mai

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodaux-ville.
Deux fois la semaine. Pour la Côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine J. F. Aucoin,
Dennis P. A. Charlet.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra le côté le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
10 rue Conti.
Pour la Côte en-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, le côté et le village de Chenevert et le Wilde Hill Saw Mill.—Trois fois par semaine.
Le bateau à vapeur
MARY IDA,
Capitaine J. A. Rix; commis E. M. Valette,
Partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 29 rue Conti.
Sur—6f

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.
No. 593 rue Bourgogne.
J. J. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.
Les dépots faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que sur ordre écrit d'après leur prière. Les mères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépots payables à leur majorité: cela encourage les enfants à économiser et les habitue à penser à leur avenir. Ainsi que la ligne Anchor qui fait des voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
MCILHENNY BROTHERS,
HITE & CARLIN, 5 Tchoupitoulas.
Août—1an

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les samedis, à 5 P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
C. C. Pickett, capitaine,
J. Meyers et S. Dertes, commis.
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du frêt pour la Côte.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.
LOW & McPEACKE No 46 de la rue du Camp.
14 janv—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK, AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière de Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 24 juillet.
FRANCE, Trudelle, samedi, 31 juin
PAYS BAS, Danré, samedi, 7 août
PRIX DU PASSAGE et du fret (y compris le vin)
Première cabine, $100—Seconde $65—Troisième $30—Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepot $22 avec assurance contre incendie hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
GEO. MADERSTEIN,
Agent, 57, Broadway, New-York;
ou à L. DRAN, Agent,
Galiez Court, Lettre X, N. O.
6 août—4f

STEAMERS DU HAVRE
ET DE LA
NOUVELLE-ORLEANS.
Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.
HERRERO, CASTELLAR,
PELAYO, CORTES,
RIVERA, COLON,
QUEVEDO, (d'autres en construction.)
Ils passent la barre en tout temps, sans relâch. Pour frêt ou passage (excellente commodement, bonne table, y compris le vin.)
S'adresser à
F. INGATE, agent,
No 16 de la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.
22 juil—1an

BREMEN.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREMEN et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Brême.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Reprendront le cours régulier de leurs voyages au automne.
Les jours de départ seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.....$120 en or.
Entrepont.....60 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, au Havre ou à Brême:
Chambres.....$150 en or.
Entrepont.....65 "
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.....$25 en or.
Entrepont.....15 "
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
5 août—1an Au No 17 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,
Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis.
Steamers neufs et puissants partant de New-York tous les SAMEDIS, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en venant.
REPUBLIC, Samedi, 12 juin, à 10 30 h. P. M.
BRITANNIC, Samedi, 3 juillet à 4 30 A. M.
GERMANIC, Samedi, 10 juillet, à 10 30 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 17 juillet, à 3 P. M.
CELTIC, Samedi, 24 juillet, à 9 30 A. M.
REPUBLIC, Samedi, 31 juillet à 2 P. M.
Du White Star Dock, Pier 52, North River.
Ces steamers, les plus élégants, sont de grandes dimensions, ils n'ont pas de salons mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où le mouvement de roulis et de tangage est le moins sensible et où un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.
PRIX: Sa'on, $80 et $100 cor. pour le retour, $175 cor. Entrepont à bas prix.
Billets de 1 livre sterling et au dessus.
Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser à la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à
A. K. MILLER & Co., Agents,
No 25 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans.
Des billets se vendent aux prix ci-dessus, pour tous les points de l'Europe.
1er avril—3m

STEAMERS—STATE LINE.
Les voyageurs qui prendront cette ligne éviteront les désagréments de Gretna Green et de la route de New-York. Départ de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer tous les DEUX JOURS, et par steamers de New-York le MERCREDI et SAMEDI.
Les trains partent du pied de la Rue du Canal les jours suivants, à quatre heures de l'après-midi:
MARDI, 13 juin.....State of Georgia.
SAMEDI, 26 juin.....State of Pennsylvania.
MARDI, 13 juillet.....State of Indiana.
SAMEDI, 24 juillet.....State of Georgia.
La Compagnie vend, au plus bas prix, des billets de journée, (payables d'avance), pour toutes les parties de l'Europe. Enfants au-dessous de douze ans, moitié prix; petite enfants, gratuit.
Il se vend des traites de 1 livre sterling et au-dessus.
Pour les billets, les chambres et autres renseignements, s'adresser à
A. K. MILLER & CO., agents,
Jersey—3m No 25 de la rue Carondelet.

STATE LINE.
POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.
La magnifique steamer
STATE OF ALABAMA
Partira de son quai, au poteau 34, Troisième District, Nouvelle-Orléans, le MERCREDI, 14 juillet.

	Salon.	2e classe.	Entrepont
Liverpool	$125	$65	$35
Londres	145	65	45
Havre	125	65	45
Hamburg	140	65	45
Brême	140	60	45
Brême	155	70	54
Bordeaux	165	80	60

Billets pour tous les points, aux plus bas prix. Paiement en greenbacks. Moitié prix pour les enfants au-dessous de 12 ans.
Pour les renseignements les billets, &c., s'adresser à
A. K. MILLER & CO., Agents,
Jersey—3m 25 rue Carondelet.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW-ORLEANS,
HUDSON,
UNITED STATES.
Le steamer
HUDSON,
A. Gager, commander,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
DIMANCHE, 4 juillet, à 8 h. A. M.
Passage.....$50.
Cette ligne prend du frêt et des passagers pour Pensacola, Mobile, Galveston, Indianola, Brazos, Matagorda, Lavaca, Corpus Christi, Aransas, Rockport, Sabine, Calcasieu, Cypremort, Berwick's Bay, Tortue, Côte Rouge, Côte Blanche, Côte Noire, Côte Verte, Côte Gelée, Côte Propre, Côte Blanche, Côte Noire, Côte Verte, Côte Gelée, Côte Propre, Côte Blanche, Côte Noire, Côte Verte, Côte Gelée, Côte Propre, Côte Blanche, Côte Noire, Côte Verte, Côte Gelée, Côte Propre,